



Comité Pour les Transports en Commun  
dans la métropole rouennaise



Objet : projet de fusion des deux associations.

Rouen, le 01/11/2017.

Bonjour,

Dans les statuts du CPTC, datant de 1994, il est précisé à l'article 2 intitulé « buts de l'association » « constituer une force de réflexion et de proposition en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique des déplacements qui répondent aux besoins sociaux de la population et définie dans le respect de quelques principes simples : priorité aux moyens de transports collectifs , respect de l'environnement, cohérence des structures et complémentarité des modes ».

Dans ceux de la délégation régionale « rue de l'avenir, Rouen » article 2 « objet, but » de 2015, reprenant partiellement ceux de l'association nationale de 1988 : on lit : « contribuer à améliorer les conditions de vie en milieu urbain par la mise en œuvre d'un partage plus équilibré de l'espace public ».

Ces objectifs sont convergents et complémentaires, il s'agit de défendre et promouvoir une mobilité urbaine durable qui réponde aux enjeux sociaux et environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Mais envisager la mobilité urbaine future nécessite de tenir compte de l'apparition de nouvelles technologies en termes de motorisation, d'information, d'autonomisation des véhicules.

De plus, l'apparition de nouveaux engins personnels de déplacement pose derechef la question du partage de la voirie entre ses divers utilisateurs : piétons, cyclistes, usagers des TC et automobilistes.

On voit clairement que la réflexion sur la mobilité s'en trouve copieusement bousculée et nécessite de réunir les dynamismes existants pour se concentrer sur l'essentiel : le vivre ensemble, la qualité de ville, la préservation de notre environnement.

De plus en plus d'associations monothématiques qui, l'une attachée à la pratique du vélo (FUB), l'autre à celle de la marche (droits du piéton), ou des transports en commun (FNAUT) élargissent le champ de leur réflexion à l'ensemble des modes de mobilité durable, s'ouvrant ainsi vers une vision nouvelle généraliste multimodale de nos déplacements.

A l'échelle de la métropole rouennaise, nos deux associations pourraient suivre cette tendance.

Il se trouve par ailleurs que la quasi-totalité des membres de ces deux associations sont les mêmes, et par conséquent portent les mêmes valeurs, participent aux mêmes actions...tout en payant les deux cotisations !

Si l'assemblée générale soutient cette motion, nous envisagerons collégalement en 2018, les formes et conditions de cette fusion de ces deux associations.

Bien cordialement,

*Les présidents, Bernard Champeaux, Jean Paul Camberlin*

